Image not found or type unknown

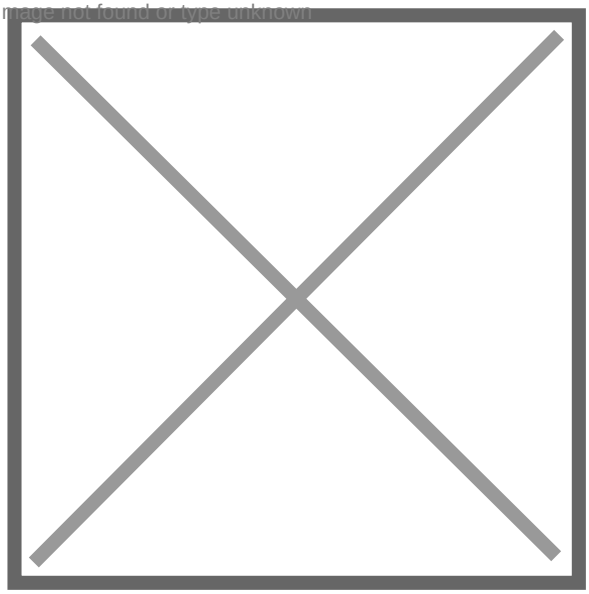

rehaussement de terrain contre mur privatif

Par **de.doc**, le **20/09/2021** à **19:54**

Bonjour;

J'ai un mur privatif de 2 mètres de hauteur. Un voisin vient de réaménager son terrain avec piscine. Le terrain a été en limite relévé de plus de 50 centimètres et placé en limite du mur. A construit un cabanon qui a pour socle plus de 50 centimètres de matériaux composés de terre, de ciment et d'un carrelage. En avait'il le droit ? Que puis je faire ?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **21/09/2021** à **06:33**

Bonjour,

Demandez en mairie à voir le permis de construire. Vous aviserez ensuite.

Par **Lag0**, le **21/09/2021** à **07:16**

Bonjour,

En tout cas, ce voisin n'a pas le droit d'appuyer quoi que ce soit (terres, construction) sur votre mur privatif.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés